

Consigne du verre : les entreprises manquent de visibilité pour accélérer

Malgré des annonces fortes faites en juin dernier et l'absorption de certains acteurs par d'autres, la filière du réemploi du verre reste balbutiante. Les acteurs attendent un signal fort de l'État.

Temps de lecture : minute

11 octobre 2023

En juin dernier, la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, Bérangère Couillard, annonçait la mise en place d'une consigne sur les emballages alimentaires en verre "d'ici à deux ans" avec des expérimentations dès 2024 dans des supermarchés volontaires. Dans le même temps, un fonds de 50 millions d'euros devrait être créé pour inciter les fabricants d'emballages et les industriels de l'agroalimentaire à abandonner le plastique jetable pour des contenants en verre réutilisables. Sur le terrain, la filière semble également se structurer.

La société de livraison de boissons consignées à domicile Drink Dong vient en effet d'annoncer le rachat de son concurrent YSE. « *Nous avons un modèle économique qui nous permet d'aller vite. Nous nous appuyons sur les entrepôts existants des cafés, hôtels et restaurants, qui travaillent déjà avec des bouteilles consignées. Nous n'avons besoin que d'une camionnette et d'un livreur pour couvrir une nouvelle zone géographique* », souligne Thibaut Mallecourt, dirigeant de Drink Dong, qui a réussi à couvrir toute la Bretagne et même la ville de Reims en seulement cinq mois. Avec YSE, la société met désormais un pied à Strasbourg. Car son ambition est de couvrir tout le territoire national rapidement. « *Nous voulons accélérer pour prendre des parts de marché. Notre modèle nous*

permet d'être agile, nous n'avons pas besoin de gros volumes pour être rentable et nous avons peu de charges », poursuit l'entrepreneur qui vise un nouveau département chaque mois.

Les objectifs 2023 de réemploi des emballages ne sont pas atteints

Mais Drink Dong fait figure d'exception sur le marché naissant du réemploi du verre. *« La plupart des modèles sont encore balbutiants, il est trop tôt pour parler de concentration à l'échelle nationale », souligne Thibaut Mallecourt. Un constat partagé par les autres acteurs du secteur. Car les réglementations annoncées, pas toujours suivies de sanctions ou de faits, fragiliseraient les entreprises. « On nous a dit que la consigne pour réemploi serait généralisée d'ici 2 ans, en juin dernier. Et depuis, plus de son, plus d'image. Les entreprises sont dans l'attente. Elles ont beaucoup investi mais leur activité ne décolle pas, tout prend du retard alors que le secteur doit être couvé. La filière était en avance pour répondre aux besoins, maintenant, elle est fragilisée », s'agace Célia Rennesson, directrice générale de l'association Réseau vrac et réemploi.*

Selon elle, la France s'est dotée d'une loi antigaspillage, *« que les autres pays européens lui envient », avec pour objectif de mettre en marché 5 % d'emballages réemployés en 2023 et 10 % en 2027. Et pour Charlotte Souлары, membre de Zero Waste France, « ces objectifs ne sont pas assez ambitieux. Et ils ne sont même pas atteints pour 2023 », regrette-t-elle.*

Pour autant, des sociétés se sont créées pour mettre en place des systèmes de consigne dans les supermarchés. *« Les opérateurs du réemploi ont ouvert des centres de lavages, mis en place des systèmes de traçabilité, ils sont prêts mais en sous-activité car il n'y a pas d'obligation, pour les distributeurs ni de sanctions », poursuit Célia Rennesson. Pour sauver ces entreprises et favoriser le développement de la filière, la directrice générale de l'association Réseau vrac et réemploi,*

espère donc la définition d'« *un plan opérationnel avec un plan d'investissements à la hauteur des besoins* » pour accompagner la transformation de tout un secteur économique. « *Un industriel ne va pas investir des millions d'euros pour changer sa ligne de conditionnement s'il ne sait pas combien de bouteilles vont être réemployées.* » .



À lire aussi

Ces startups qui tentent de faire revivre la consigne



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

[JE M'INSCRIS](#)

Article écrit par Jeromine Doux